

ENM112 – Information et communication pour l'ingénieur en énergétique

L'UE ENM112 « Information et communication pour l'ingénieur en énergétique » est destinée à déterminer si un auditeur a les capacités nécessaires pour devenir ingénieur, particulièrement s'il a les qualités de synthèses, d'exposition et de rédaction ainsi que la faculté de mobiliser ses connaissances et ses méthodes de travail pour étudier dans un temps restreint, un problème nouveau et en faire une synthèse.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'évaluation de l'UE.

Objectifs :

Savoir :

Maîtriser l'information spécialisée

- chercher l'information, l'évaluer, la valider
- produire et communiquer de l'information

Communiquer en situation professionnelle par écrit et par oral.

Conditions d'inscription

L'obtention de cette UE est un préalable à la préparation du mémoire d'ingénieur. Elle est obligatoire et ne peut être obtenue par VES ou VAE sauf dans le cas d'une validation totale du diplôme d'ingénieur de la spécialité concernée.

Elle est accessible exclusivement aux élèves inscrits à l'école et sur agrément.

Programme

Cette UE est organisée en deux parties de chacune environ 2 ects.

La première partie est consacrée à l'acquisition des savoirs et savoir-faire en information et communication pour l'ingénieur.

L'auditeur est notamment initié à la recherche bibliographique, puis amené à analyser, évaluer et valider cette information.

La seconde partie est l'application à un sujet de la spécialité (*défini par l'enseignant responsable de l'option le plus souvent en relation avec le futur sujet de mémoire, lequel fera l'objet d'une expertise spécialisée en temps utile*) des compétences acquises dans la première partie et conduit à un document écrit et une soutenance. Cette partie fait l'objet d'un suivi tant du point de vue des techniques de la documentation que de la spécialité.

L'auditeur restitue l'information analysée, critiquée et synthétisée dans un document écrit de 20 à 30 pages et au cours d'un exposé oral. Un entraînement à la présentation oral est proposé par les enseignants de l'option sur rendez-vous.

Modalités de validation

Les modalités de validation comportent obligatoirement la rédaction d'un document de synthèse et une présentation orale devant un jury présidé par le professeur responsable de la spécialité (ou de l'option dans la spécialité) ou son représentant.

Nul ne peut se présenter à l'évaluation de cette UE plus de trois fois.

L'auditeur dispose de 30 minutes pour présenter son exposé devant un jury d'enseignants du Cnam.

Suivent alors 15 à 30 minutes de questions-réponses relatives :

- à l'exposé,

- aux connaissances acquises au cours du cycle préparatoire et concernant notamment les principes fondamentaux de la discipline.

Dates – planning

Les soutenances auront lieu fin juin et fin septembre. Le planning ci-joint doit être respecté.